

**Question avec demande de réponse orale O-000068/2013
à la Commission**

Article 115 du règlement

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Objet: Mise en oeuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne

La Commission a adopté, le 10 avril 2013, le second rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne.

1. La Commission pourrait-elle communiquer le calendrier prévu en termes de préparation de la nouvelle stratégie de sécurité intérieure pour la période 2015 - 2019, ainsi que la manière dont elle entend tenir compte de la contribution du Parlement européen?
2. La Commission pourrait-elle expliquer comment elle a tenu compte, dans son travail, des observations et recommandations du Parlement européen, telles qu'énoncées dans sa résolution du 22 mai 2012 sur la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne?

Dépôt: 12.6.2013

Transmission: 14.6.2013

Echéance: 21.6.2013